



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2022-187

Edictant le Code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux élus-es municipaux.

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 février 2022, ses membres ont adopté le règlement n° 2022-187 édictant le Code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux élus-es municipaux.

QUE ce règlement a pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux dont l'intégrité, l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et civilité, la loyauté envers la municipalité et la recherche de l'équité.

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec) et peut être consulté sur le site internet de la Municipalité

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 11^{ième} jour du mois de février 2022

Philippe De Courval, *M.A., OMA*
Greffier-trésorier